

1.1 BILAN DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE SUR LE TERRAIN (31/08/2019)

Une représentation nationale de MGEN auprès des agents

Plus de 4700 contacts réalisés ou à venir

Différents supports d'information et de communication ont été créés à destination des agents (plaquettes, site internet, réunions, permanences, devis en ligne, messages sur l'intranet du ministère...)

Une campagne de communication lancée début septembre par le ministère

(31/08/2019)

Régions	Contacts et rencontres réalisés	Contacts et rencontres à réaliser	Réunions d'information réalisées	Réunions d'information à réaliser	RDV réalisés	RDV pris mais pas réalisés	Total RDV
NOUVELLE-AQUITAINE	25	9	24	10	228	-	228
AUVERGNE-RHONE-ALPES	46	8	31	15	340	8	348
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	16	3	16	3	128	-	128
NORMANDIE	149	8	20	2	192	12	204
BRETAGNE	31	5	22	9	124	3	127
PAYS DE LA LOIRE	37	5	11	1	137	7	144
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	14	6	14	11	93	10	103
GRAND-EST	219	22	33	12	311	8	319
HAUTS-DE-FRANCE	14	2	23	2	139	14	153
ILE-DE-FRANCE	36	0	27	10	116	-	116
OCCITANIE	42	16	40	21	235	15	250
PACA-CORSE	102	5	19	8	205	1	206
OUTRE-MER*	141	4	12	5	91	1	92
TOTAL National	872	93	292	109	2 339	79	2 418

1.2 BILAN DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

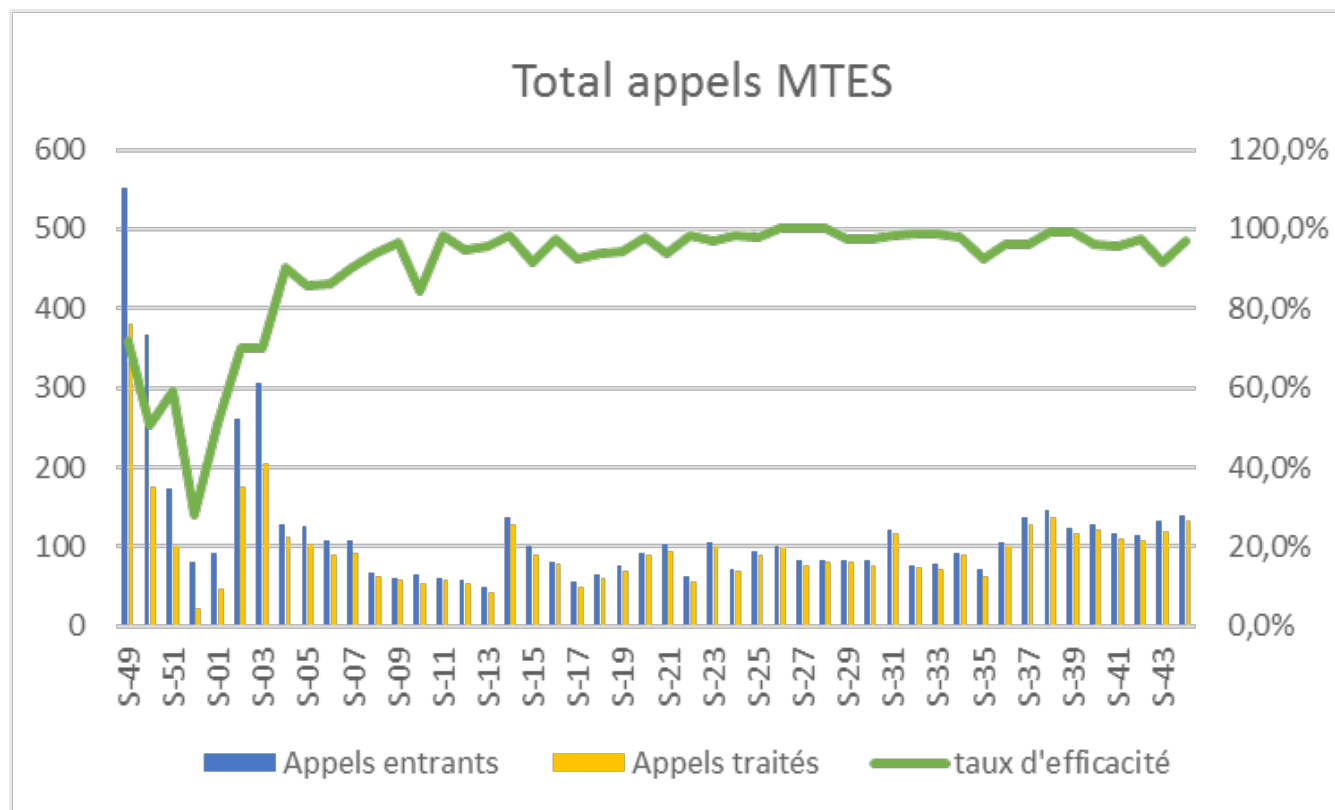
(30/10/2019)

5700 appels réceptionnés

4700 appels traités

Un taux de décroché (QS) supérieur à 85 % en moyenne

- Un taux de décroché supérieure à 90% depuis plusieurs mois
- Mais un taux moyen global minoré par les difficultés du début



1.3 BILAN DES ADHÉSIONS AU 30/10/2019

Au 30/10/2019, la MGEN a enregistré **622 adhésions pour 1131 Mutualistes**

Un volume d'adhésion qui a quasiment triplé depuis le mois de mai

Département	Membre Participant	Bénéficiaire Conjoint	Bénéficiaire Enfant	Total général
10 ans et moins		1	114	115
11 - 20 ans			273	273
21 - 30 ans	13		54	67
31 - 35 ans	14	3		17
36 - 40 ans	38	7		45
41 - 45 ans	65	2		67
46 - 50 ans	132	10		142
51 - 55 ans	135	11		146
56 - 60 ans	119	13		132
61 ans et plus	106	21		127
Total général	622	68	441	1 131

BILAN DES ADHÉSIONS PAR SERVICE D'ORIGINE

Ministère / Employeur	Membre Participant	Bénéficiaire Conjoint	Bénéficiaire Enfant	Total général
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	542	58	376	976
Etablissements rattachés	80	10	65	155
<i>VOIES NAVIGABLES DE FRANCE</i>	34	6	32	72
<i>CEREMA</i>	13		9	22
<i>OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET LA FAUNE SAUVAGE</i>	12	4	5	21
<i>METEO FRANCE</i>	8		5	13
<i>INS NATIONAL INFORMATION GEOGRAPHIQUE FORESTIERE</i>	7		3	10
<i>PARC NATIONAL DES CEVENNES</i>	2		5	7
<i>PARC NATIONAL LES CALANQUES</i>	1		4	5
<i>AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE</i>	1		2	3
<i>AGENCE NATIONALE DE L HABITAT</i>	1			1
<i>AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE</i>	1			1
Total général	622	68	441	1131

ADHÉSION ET NIVEAU DE COUVERTURE

Offre	Membre Participant	Bénéficiaire Conjoint	Bénéficiaire Enfant	Total général
Santé 1				
Sans prévoyance	1	22	132	155
Prévoyance A	141			141
Prévoyance B	30			30
Prévoyance FF	23			23
Total Santé 1	195	22	132	349
Santé 2				
Sans prévoyance		46	309	355
Prévoyance A	248			248
Prévoyance B	139			139
Prévoyance FF	40			40
Total Santé 2	427	46	309	782
Total général	622	68	441	1131

- L'offre santé niveau 2 est majoritairement souscrite par les agents
- La préoccupation essentielle semble être la couverture santé. En effet, quel que soit le niveau en santé, c'est majoritairement le premier niveau de prévoyance qui est souscrit
- 63 retraités ont adhéré à l'offre

A noter, 42 personnes ayant souscrit auparavant par une offre MGEN Santé Prévoyance et détenant le module complémentaire ALPTIS ont conservé ce module lors de la souscription à l'offre référencée

1.4 BILAN DES PRESTATIONS VERSÉES AU 31/05/2019

Montant des prestations santé versées

- Santé au global : 194 151 euros (optique, dentaire, médecine de ville → 65%)
 - Santé 1 : 41 300 euros
 - Santé 2 : 152 847 euros

Montant des prestations prévoyance versées

- Prestations versées : 11 800 euros
 - Incapacité : 9800 euros (7 dossiers)
 - Décès : 2000 euros (1 dossier)



Secrétariat
général

REFORME DU 100% SANTE

UNE RÉFORME QUI SE TRADUIT PAR DES OBLIGATIONS POUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS



Pour les PS et les opticiens

ce sont des prix limites de vente (PLV) et un catalogue de références revu



Pour l'Assurance Maladie

c'est une prise en charge renforcée sur l'Optique, le Dentaire et l'Audio



Pour les organismes complémentaires

c'est un contrat responsable revisité sur les 3 postes et surtout la création d'un panier de soins sans reste-à-charge

OPTIQUE

Evolution de l'expression de garantie

- Evolution de la fréquence de renouvellement des équipements
- Changement de la nomenclature optique

Evolution des prix des soins / biens

- Mise en place de 2 classes de dispositifs (verres et montures) :
 - Classe A («100% Santé») : dispositifs pris en charge intégralement par l'AMO et l'AMC
 - Classe B: dispositifs à prix libres
 - Possibilité de dissocier la composition de l'équipement

Evolution de la BRSS

- Participation de l'AMO à hauteur de 18% du coût global des équipements optiques de Classe A
- Baisse du remboursement de l'AMO pour les équipements optiques de Classe B

Evolution du panier de soins

- Mise en place de prix limites de ventes pour les montures et verres de Classe A
- Pour l'examen de vue, le prix limite de vente est de 10 €

Evolution du remboursement OCAM

Optique (en €, SS incluse)	OFFRE 100% SANTE CLASSE A	PLAFOND CLASSE B
Equipement verres unifocaux	95 € - 265 €	420 € - 700 €
Equipement verres progressifs	180 € - 370 €	700 € - 800 €
Dont monture	30 €	100 €

AUDIOLOGIE

Evolution de l'expression de garantie

- Des spécifications techniques scindant les aides auditives en deux classes : Classe I (100% remboursée) et Classe II
- Durée minimale avant renouvellement fixée à 4 ans

Evolution des prix des soins / biens

- Mise en place de deux paniers de soins
 - Un panier 100% Santé
 - Un panier Honoraires Libres

Evolution du panier de soins

- Mise en place de prix limites de vente pour les appareils de Classe I
- Absence de prix limites de vente sur les appareils de Classe II (évolution possible à partir de 2020 si les prix médians de vente sont supérieurs à 1 600 € sur une année donnée – prix limite de vente fixé à 1750€)

Evolution de la BRSS

Audio	2019	2020	2021	2022
Toute classe <20 ans	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Toute classe > 20 ans	300 €	350 €	400 €	400 €

Evolution du remboursement OCAM

	2019		2020		2021		2022	
	RO	PLAFON D RC	RO	PLAFON D RC	RO	PLAFON D RC	RO	PLAFON D RC
Classe I <20 ans	840 €	Libre	840 €	Libre	840 €	560 €	840 €	560 €
Classe I > 20 ans	180 €	Libre	210 €	Libre	240 €	710 €	240 €	660 €*
Classe II <20 ans	840 €	Libre	840 €	Libre	840 €	860 €	840 €	860 €
Classe II > 20 ans	180 €	Libre	210 €	Libre	240 €	1 460 €	240 €	1 460 €

*Sous réserve d'une augmentation des volumes de vente suffisante

DENTAIRE

Création du panier de soins

- Mise en place de 3 paniers de soins :
 - Panier 100% Santé
 - Panier aux tarifs maîtrisés
 - Panier aux tarifs libres

Evolution de l'expression de garantie

- Distinction du code acte des couronnes en 9 actes
- Changement de la nomenclature

Evolution des prix des soins / biens

- Mise en place de prix limites pour deux paniers
 - Panier 100% Santé : Prix limites de facturation pour l'ensemble des actes composant le panier
 - Panier aux tarifs maîtrisés : Prix limites de facturation mais reste-à-charge possible

Evolution de la BRSS

Dentaire	BRSS Panier 100% santé	BRSS Panier RAC maîtrisé	BRSS panier tarif libre
Couronnes	120 €	120 €	120 €*
Inlay-Onlay	-	100 €	100 €
Inlay Core sans ou avec clavette	90 €	90 €	90 €

DENTAIRE – ZOOM PLV

	Incisives	Canine	1°PM	2°PM	Molaires
Métallique	290 euros				
Céramique monolithique (zircone)	440 euros				440 euros
Céramo-métallique	500 euros			550 euros	-
Céramique monolithique (hors zircone)	500 euros			550 euros	
Céramo-céramique	-				




Légende :

Panier 100% santé : tarif PS & remboursement OCAM

Panier tarifs maîtrisés : tarif PS

Panier tarifs libres

CALENDRIER

	 DENTAIRE	 AUDIO	 OPTIQUE
2019	01/04 Adaptation profonde de la nomenclature (CCAM) avec plafonnement des honoraires	01/01 Refonte de la nomenclature (LPP) avec instauration du prix limite de vente	
	Revalorisation des soins conservateurs	Limite de renouvellement des aides auditives à 4 ans	
2020	01/01 Activation du reste à charge nul pour les couronnes fixes et les bridges		01/01 Activation du reste à charge nul sur les équipements optiques de classe A
2021	01/01 Activation du reste à charge nul sur les prothèses amovibles et les réparations	01/01 Activation du reste à charge nul sur les aides auditives de classe I	

Nota : évolutions de plafonds jusqu'au 1^{er} janvier 2023

En résumé, de 2019 à 2021

- Plafonnement des honoraires et prix de vente pour les PS
 - Prestations libres pour les AMC (dans le respect des clauses du contrat responsable)
- ▼
- Diminution progressive des plafonds d'honoraires et prix de vente pour les PS
 - Obligation de remboursement à hauteur de la dépense engagée pour les AMO + AMC (panier 100% santé),
 - Prestations libres pour les autres paniers (dans le respect des clauses du contrat responsable)